



COMPTE RENDU

SEANCE CONSEIL DU 6 JANVIER 2021

Présents : M. MUFFAT Michel (la Glière) - M. MUFFAT Michel (la Ranche) -
Mme QUOEX Valérie – M. COCCOZ Patrick – M. DENNE Jean – Claude –
M. DUCHEMIN Vincent - Mme MICHAUD Carole – Mme MICHAUD Sonia –
M. ROSSET André – Mme SIBIL Christine - M. MUFFAT Michel (la Ranche) -
Mme TAVERNIER Marie-Laure – M BRAIZE Richard - Mme SIBIL
Christine - Mme MCQUADE Aliha

Absent ou excusé : M. MUFFAT Bruno

Procuration : M. MUFFAT Bruno à M. MUFFAT Michel (la Ranche)

Date convocation : 31/12/2020

Secrétaire de séance : Mme MICHAUD Carole

Adoption dernier compte rendu :

Le compte rendu du Conseil précédent est accepté à l'unanimité.

Aménagement du chef-lieu :

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que l'aménagement du chef-lieu fait partie de l'engagement de la municipalité.

Dans ce cadre, après une réunion de travail la semaine dernière, du conseil municipal sur le sujet, 2 projets pour le réaménagement du centre du village étaient évoqués.

Projet n°1 - Destruction de la mairie actuelle et son remplacement par un nouveau bâtiment :

La nouvelle mairie serait construite en lieu et place de la maison Fouées, Vieille route. Cette dernière sera préalablement rasée.

Dans le cadre de cette opération un parking souterrain sera réalisé d'environ 75 places, qui pourra être par la suite agrandi dans l'évolution du phasage du réaménagement.

Dans une seconde phase, une fois le nouveau bâtiment de la mairie livré, l'actuel bâtiment sera rasé. Puis viendra la réalisation d'un bâtiment de logement en accession à la propriété » avec des logements et des commerces.

Fait aussi partie de ce projet la réhabilitation de la cure et le réaménagement de la place du village, qui n'aura plus de stationnement aérien, avec une placette et une halle et agrandissement du parking souterrain.

Concernant le devenir de la cure dans ce projet, sa rénovation est prévue et les orientations d'affectations pourraient être : l'office du tourisme, la maison des services publics, une salle pour l'harmonie municipale, un musée, etc.

Pour ces défenseurs de ce projet, il permet une réalisation rapide de la nouvelle mairie, un phasage de la restructuration de la cure en fonction des moyens financiers de la commune.

Le coût de construction de la nouvelle mairie est estimé à 1 000 000.00 €

Pour le parking il faut compter environ 20 000.00 € la place.

Le phasage de ce projet est le suivant :

Printemps 2021 : destruction maison des Fouées

Automne 2021, : démarrage travaux parking souterrain et nouvelle mairie

2023 : Livraison nouvelle mairie

Pour le reste du projet aucun planning n'est établi à ce jour.

Projet n°2 - Déplacement de la mairie dans la cure :

Le projet prévoit la restructuration du bâtiment actuel de la cure, pour qu'il intègre en son sein : la mairie, la poste et les autres services, comme l'office du tourisme, maison France Service.

Une fois la mairie installée dans la cure, le bâtiment actuel serait détruit permettant ainsi d'offrir le réaménagement de l'ensemble de la place.

Dans ce projet la maison des Fouées est également détruite.

Le réaménagement de la place, se ferait par la réalisation d'un parking souterrain afin d'enlever le stationnement de surface et prévoit la réalisation d'une halle.

Un bâtiment d'accession à la propriété serait construit avec des commerces.

Pour ces défenseurs ce projet permet d'économiser la construction d'un nouveau bâtiment pour abriter la mairie et permet de trouver une véritable vocation à la cure, d'après ses défenseurs la restructuration de la cure est estimée à : 3 000 000.00 €

Pour le parking 20 000.00 €, la place.

Le planning de ce projet serait démarrage à l'automne 2021, pour une livraison en 2023.

Il y a également un bâtiment de construit avec des logements en accession et des commerces.

Monsieur le maire donne lecture des résultats du sondage lancé auprès de la population dans la dernière lettre d'information de la commune. Elle a été lue par 427 personnes avant la Conseil.

- 111 personnes ont cliqué sur le lien du sondage.

- 77 personnes se sont exprimées dans le sondage en ligne :

- Projet 1 Nouvelle mairie : 29

- Projet 2 Mairie dans la cure : 47

- Abstention : 1

Monsieur le maire rappelle qu'il s'agit d'un sondage de tendance et que le choix définitif appartient aux conseillers municipaux présents. Cela d'autant plus qu'il n'y a pas que des meuriens dans le fichier et peu de réponses.

Monsieur le maire, ouvre ensuite un débat pour que chacun conseiller puisse exprimer publiquement sur sa position et poser les questions avant de procéder au vote du scénario qui sera retenu. Après le débat Monsieur le maire fait part d'une demande de vote à bulletin secret. Cette proposition est mise aux voix et repoussée par la totalité des membres du Conseil.

Monsieur le maire, une fois le débat terminé, met au vote le choix entre les 2 projets :

Projet n°1 : M. MUFFAT Michel (la Glière) - M. MUFFAT Michel (la Ranche) - M. COCCOZ Patrick – M. DENNE Jean – Claude— M. ROSSET André - M. MUFFAT Bruno
Mme MCQUADE Aliha - M GAILLARD Guy (8 voix)

Projet n°2 : Mme QUOEX Valérie -Mme MICHAUD Carole – M BRAIZE Richard - M. DUCHEMIN Vincent – Mme SIBIL Christine - Mme TAVERNIER Marie-Laure (6 voix)

Abstention : Mme MICHAUD Sonia (1 voix)

La majorité s'étant exprimée pour le projet n°1 d'une nouvelle mairie, ce dernier est adopté. Dans ce projet la cure est conservée, mais sera donc aménagée dans une seconde phase. Monsieur le maire précise qu'à chaque Conseil il y aura un point sur l'avancement du dossier important pour le village.

Dotation des territoires 2021, demande de subvention :

Pour faire suite au choix précédent d'une nouvelle mairie, Madame MICHAUD Sonia rappelle au conseil municipal que ce dernier a décidé d'engager la reconstruction de la mairie, afin de la rendre fonctionnelle, accessible PMR et de faire des économies d'énergie, par un bâtiment moins énergivore.

Elle indique que la réhabilitation de la mairie actuelle n'est pas possible tenant compte de la vétusté du bâtiment et de son impossibilité à mettre aux normes PMR et énergétiques.

Elle précise qu'il est décidé la construction d'un nouveau bâtiment derrière la mairie actuelle, pour un montant de travaux prévisionnel de : 1 000 000.00 € HT.

Elle demande au conseil municipal de solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation aux Equipements 2021, ou à défaut dans le cadre de la DISL, pour un montant de 20%, majoré de 10 % car économie d'énergie dans le cadre de la nouvelle mairie et de 10% au titre de la non-consommation d'espace, car la nouvelle mairie sera construite en lieu et place d'un bâtiment ancien qui sera détruit préalablement.

Elle donne lecture du phasage de l'opération, dont le démarrage est prévu à l'automne 2021, pour une livraison en 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré sollicite auprès de l'Etat une subvention pour ce projet, dans le cadre de la DETR ou à défaut du DSIL, pour un montant de 40% et valide le plan de financement prévisionnel :

FINANCEURS	MONTANT	%
DETR / DSIL	400 000.00 €	40
Conseil départemental	300 000.00 €	30
Commune	300 000.00 €	30
TOTAL	1 000 000.00 €	100

Résultat du vote :

Pour : (8 voix) M. MUFFAT Michel (la Glière) - M. MUFFAT Michel (la Ranche) - M. COCCOZ Patrick – M. DENNE Jean – Claude - M. MUFFAT Bruno Mme MCQUADE Aliha - M GAILLARD Guy, Mme MICHAUD Sonia

Contre : (1 voix) M BRAIZE Richard

Abstention : (6 voix) Mme QUOEX Valérie -Mme MICHAUD Carole -- M. DUCHEMIN Vincent – Mme SIBIL Christine - Mme TAVERNIER Marie-Laure - M. ROSSET André

Reprise délibération subvention chapelle du Crêt

Monsieur BRAIZE Richard propose au conseil municipal à la suite de sa décision d'apporter une aide à hauteur de 30% des travaux de rénovation du patrimoine local, d'accepter le versement d'une aide financière de 9 732.20 €, pour la rénovation de la chapelle du Crêt. Il précise que cette aide validée par la commission patrimoine sera versée, conformément à la convention jointe à M. NEURAZ Phillipe, qui a fait réaliser et payer les travaux de rénovation, pour un montant total de 32 444.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité adopte cette subvention.

Demande subvention vidéoprotection

Monsieur MUFFAT Michel (La Glière) présente au conseil municipal le projet de vidéoprotection, pour équiper la commune en différents endroits, afin de sécuriser cette dernière et de permettre aux forces de gendarmerie de disposer d'images dans le cadre de leurs opérations.

Il indique que le coût prévisionnel de cet équipement, incluant les caméras et le serveur s'élève à : 66 037.00 € HT.

Le conseil municipal à l'unanimité, sollicite auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes et de l'Etat une demande de subvention pour financer cette opération.

Il présente le plan de financement de cette opération :

Financeurs	Montant HT	%
Etat	18 811.10 €	30 %
Région Auvergne Rhône-Alpes	33 018.50 €	50 %

Commune	14 207.40 €	20 %
Total	66 037.00 €	100 %

Il précise que cette réalisation sera faite au printemps 2021.

Recrutement surveillant de baignade

Madame QUOEX Valérie propose au conseil municipal dans le cadre de la baignade surveillée au lac, pour les mois de juillet et août 2021 de recruter 3 surveillants de baignade contractuels.

Le Conseil municipal, autorise à l'unanimité ce recrutement.

0,00 €

Bilan financier de l'école

Madame Valérie QUOEX, donne lecture du bilan financier de l'école pour l'année écoulée.

Il ressort que le coût moyen pour la commune d'un élève est de : 2 121.00 €

Le coût de fonctionnement net des services mis en place par la commune, déduction faite de la participation des parents est de :

Cantine : 30 820.00 €

Garderie : 8 880.00 €

Coût global école : 146 385.00 €

Cette année a été marqué par le covid avec seulement 87 jours d'école au lieu de 140 habituellement.

La commission se félicite du bon fonctionnement de son école.

La commission va étudier comment optimiser les dépenses de fonctionnement et une réflexion sur la tarification des différents services proposés par la commune, aux parents.

Décisions modificatives

Madame MICHAUD Sonia propose au conseil d'adopter deux décisions modificatives concernant les budgets « eau et assainissement » et « touristique », pour permettre le paiement de dépenses d'investissement engagés, à la suite du changement de programme d'investissement :

Budget « Touristique » :

INVESTISSEMENT	
Cpt 2188-25	- 30 000.00 €
Cpt 2312-71	+ 30 000.00 €

Budget « eau et assainissement »

INVESTISSEMENT	
Cpt 2188-30	- 20 000.00 €
Cpt 2312-39	+ 20 000.00 €

Avis sur création retenue collinaire de Proclou

Monsieur MUFFAT Michel (La Ranche) fait part au conseil du projet de retenue collinaire sur le secteur du Proclou, porté par la commune de Morzine avec la Serma, afin de garantir l'enneigement du secteur de Super-Morzine.

Il précise que cette retenue collinaire est sur la commune de Morzine et sera alimentée par une surverse du barrage d'Avoriaz.

La commune est concernée, par l'implantation de canons à neige sur la partie de la piste des Tétras située sur notre commune.

Le conseil à l'unanimité émet un avis favorable au projet présenté.

Compte rendu des commissions

Commission travaux :

* Réservoir de l'Elé : La consultation est en cours, le choix des entreprises sera fait fin janvier, pour un démarrage des travaux en avril ou mai.

* Plateau de la Lécherette : Le projet de réaménagement du plateau de la lécherette est en cours d'évaluation financière.

* Baignade : Les travaux de reprofilage de la baignade sont en attentes.

* Route de Thonon et de Morzine : Les travaux de sécurisation des secteurs de la Glière et de l'Elé, sont en cours d'étude, avec les relevés géomètres.

Commission communication :

Monsieur Patrick COCCOZ, indique que le nouveau site est entrain d'être finalisé, mais l'absence d'un agent en arrêt maladie retarde sa finition.

Commission tourisme :

Monsieur BRAIZE Richard, fait part des félicitations pour le damage et l'entretien des pistes autour du lac et Albertans, pendant les vacances scolaires.

Une réunion sera organisée prochainement pour faire un point sur les offres touristiques hivernales et estivales.

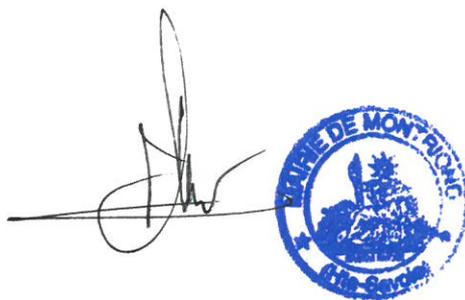
Ecole de ski :

Madame SIBIL Christine fait part du regret de l'école de ski concernant le manque de communication concernant la piste de ski de randonnée ouverte aux Parchets pendant les vacances. Un travail sera mené pour améliorer la communication.

La séance est levée à 20 h 00.

Le Maire

DENNE Jean - Claude

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'J. Denne', written over a blue circular official seal. The seal contains the text 'MUNICIPALITE DE MONT-ROUGE' around the top and '1968' at the bottom, with a central emblem depicting a landscape with a tree and a building.

